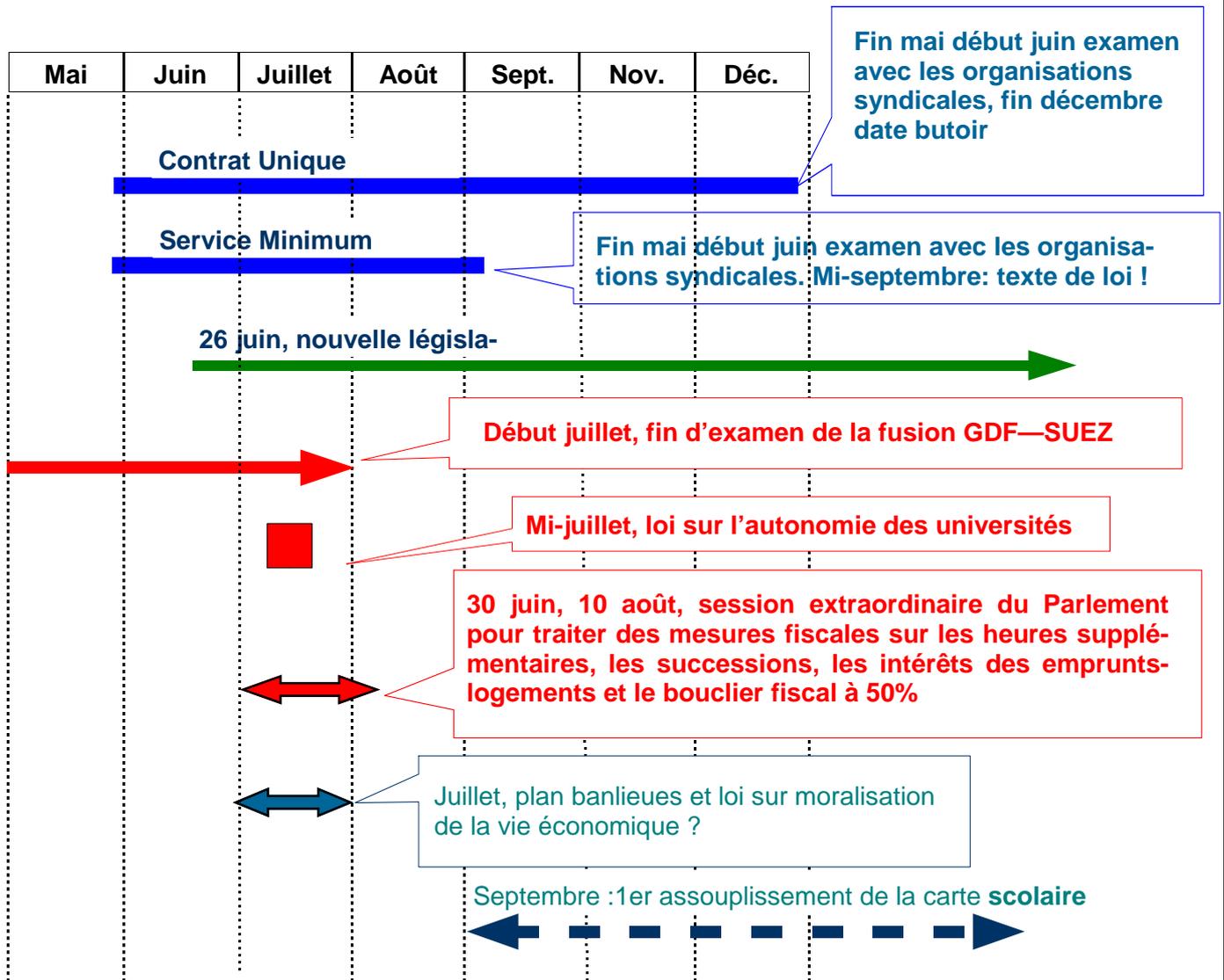




SARKOZY VA TRES VITE CONCRETISER SES INTENTIONS...

Volonté de s'attaquer rapidement aux fondements du Code du Travail avec le contrat unique, le service minimum, la flexécurité... Volonté de passer des mesures fiscales sur les heures supplémentaires, les intérêts d'emprunt au logement, etc... mesures trompeuses pour beaucoup de gens qui se sont laissés séduire par ces mots d'ordre sur le travail et la France des propriétaires. Le calendrier est maintenant publié. Même s'il peut subir quelques modifications dues aux résistances rencontrées ou encore par tactique, il montre la volonté de régler d'ici la fin de l'année un certain nombre de dossiers épineux.



Sommaire

- ✓ Sarkozy va très vite concrétiser ses intentions... suite page 1
- ✓ Travailler plus pour gagner plus... ??? page 2-3
- ✓ Les exonérations de cotisations sociales en cause page 4-5
- ✓ Automobile: une situation lourde de périls..... page 6-7
- ✓ LBO, Qu'es aco? page 8-9

Sylvian Chicote
Membre du Conseil National du PCF

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ???

L'expérience montre que les heures supplémentaires sont payées quand elles ne sont pas généralisées. Mais lorsqu'il s'agit d'accroître la durée du travail de manière permanente et généralisée, les majorations de salaire sont contrebalancées par le freinage des augmentations générales du salaire de base.

✓ Augmenter le temps de travail dans la durée a toujours servi à augmenter les profits, jamais les salaires. Les ouvriers gagnaient beaucoup moins dans les années soixante lorsqu'ils faisaient de 48 à 60 heures par semaine.

En France comme en Allemagne, avec le chantage à l'emploi, la durée du travail a été augmentée dans une série d'entreprises sans un sou d'augmentation de salaire.

Déjà, pour des millions de salariés les heures supplémentaires ne sont plus payées du tout depuis longtemps :

✓ Dans le commerce, les transports, la restauration....des millions de salariés subissent le non paiement des heures supplémentaires par crainte du licenciement.

✓ Le non paiement des heures supplémentaires a d'autre part été légalisé avec le fameux forfait jours inventé par Martine Aubry. On compte le nombre de jours pas le nombre d'heures. Cadres, techniciens et agents de maîtrise peuvent faire 45, 50 voir 60 heures et plus par semaine.

✓ Le non paiement des heures supplémentaires a encore été légalisé avec l'annualisation du temps de travail. Vous faites, quand il y a une charge de travail importante, 48 heures dans la semaine, mais vous n'êtes pas payé en plus, vous récupérez en repos avec une semaine à 32 heures quand il y a une charge moins importante.

Ces heures ne seront pas plus payées et échappent donc au « travaillez plus pour gagner plus » de Sarkozy !

Et d'autres voudraient travailler plus simplement pour gagner leur vie !

✓ Les 4 millions de chômeurs réels voudraient bien travailler plus,

✓ les 2 millions de femmes qui n'ont pas choisi le temps partiel et le subissent voudraient bien travailler plus,

✓ les intérimaires et CDD qui ne travaillent qu'une partie de l'année eux aussi voudraient bien travailler plus,

✓ ceux qui subissent le chômage partiel à répétition voudraient bien travailler plus.

Vont-ils être mis en concurrence avec ceux qui voudront faire des heures supplémentaires moins chères pour le patron ?

Il faut aussi savoir la réalité du temps de travail en France.

✓ D'abord les entreprises sont déjà libres de faire travailler presque 40 heures avec le contingent annuel d'heures supplémentaires, porté à 220 heures par la loi Fillon et les députés de droite sortants. Elles peuvent même, avec un accord de branche ou d'entreprise, aller jusqu'à 44 heures par semaine.

✓ Selon l'enquête faite en continu par l'INSEE auprès des salariés, **la durée moyenne réelle du travail des salariés à temps plein est de 39 heures par semaine.** Cette durée est le résultat moyen de ceux qui sont à 35 heures, de ceux qui sont à 39 heures, de ceux qui font de temps à autre des heures supplémentaires et de tous ceux qui font beaucoup plus tout le temps (*restauration, transport, bâtiment, maîtrise et cadres....*)

✓ Avec les salariés à temps partiel, la durée moyenne est en France de **36 heures** alors qu'elle n'est que de **32 heures** en Grande Bretagne (où il existe des millions de salariés ultra précarisés avec des durées de travail de 8 heures par semaine, non comptés comme chômeurs).

C'est ce modèle britannique que la droite veut importer en France. D'un côté des millions de salariés travaillant beaucoup, 44 ou 48 heures, de l'autre les millions de précaires licenciés à tout moment avec le contrat unique et des temps partiels imposés de plus en plus nombreux. Et pour imposer ce « plein emploi », l'arme fatale de la suppression des allocations de chômage à ceux qui refuseraient ces emplois au rabais.

Une aubaine financière pour les actionnaires, payés par les salariés avec leurs impôts.

Le Medef ne cesse de réclamer de nouvelles exonérations de cotisations sociales initiées depuis 20 ans, augmentées par le PS puis étendues par la loi Fillon aux entreprises restées à 39 heures. Le projet de la droite supprimerait de fait les 35 heures et les exonérations passeraient à 27 milliards d'euros !!

✓ Quatre à cinq millions de salariés sont encore officiellement à 39 heures soit 4 heures supplémentaires par semaine. Ces 4 heures sont soumises (comme les autres heures) à cotisations.

✓ Sans variation du nombre d'heures supplémentaires effectuées en France, leur détaxation aurait pour effet immédiat un cadeau de 5 milliards d'euros aux entreprises qui ont recouru à ces heures. L'argument que ces baisses de cotisation sociale favoriseraient l'emploi dans les PME est contredit par l'attitude des groupes donneurs d'ordres qui trouveraient là l'occasion d'exiger encore des baisses des prix de production.

✓ La facture pour les budgets publics s'alourdira évidemment à chaque fois que de nouvelles heures supplémentaires seront effectuées.

Pour contribuer à éradiquer le chômage, il faut au contraire généraliser les 35 heures avec embauches compensatrices et une nouvelle politique du crédit

Les candidats communistes sont porteur d'un projet de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation dont l'un des volets consiste dans le droit aux 35 heures pour toutes et tous avec des mesures très précises comme :

- L'augmentation du pouvoir d'achat en portant le SMIC à 1 500 € et l'organisation de l'augmentation générale des salaires
- Les heures supplémentaires réservées aux seules pointes d'activités imprévisibles comme le prévoit d'ailleurs un accord interprofessionnel de 1995.
- L'abrogation du forfait jours qui conduit les cadres, agents de maîtrise et une partie des ouvriers et employés, à faire 48 heures, voire 60 heures et plus sans majoration de salaire.
- la suppression du temps partiel contraint, avec un plafond par entreprise afin de réserver le temps partiel aux seules personnes qui le souhaitent.
- inciter les entreprises à investir pour le déve-

Comité d'alerte? Un prétexte pour introduire la franchise!

Sous prétexte de limiter la dérive du déficit de la Sécurité Sociale, la loi Douste-Blazy de 2004 a créé un comité d'alerte sur les dépenses d'assurance maladie. Le seuil d'alerte a été fixé à 0,75% et dès qu'il est atteint, ce comité engage une procédure exigeant du gouvernement la mise en œuvre de mesures législatives susceptibles de rééquilibrer l'assurance maladie.

Une manière comme une autre d'arriver à cette franchise sur le remboursement des soins tout en dédouanant la responsabilité du gouvernement.

Pour la première fois, le 29 mai le « comité d'alerte sur les dépenses maladie » a donc déclenché la procédure d'alerte exigeant des mesures fin juin - juste après les élections législatives.

Le dérapage est lié aux augmentations d'honoraires concédées par le gouvernement De Villepin aux médecins libéraux généralistes mais les assurés devront en supporter les conséquences, notamment les assurés les plus modestes dont l'accès aux soins est de plus en plus problématique.

C'est probablement lors de l'adoption du budget en octobre que Sarkozy introduira les franchises sur les dépenses de santé.

LES EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES EN CAUSE.

**Même la Cour des comptes conteste l'efficacité des exonérations de charges sociales
Pour les entreprises, elles sont passées
de 3 milliards d'euros en 1993 à 20 milliards en 2005 et 23,6 milliards en 2006.**

Une véritable fuite en avant : tel est le constat formulé par la Cour des comptes à propos des diverses exonérations de charges sociales pour les entreprises. Dans un rapport destiné à la Commission des finances de l'Assemblée nationale, les magistrats de la rue Cambon ont fustigé un " *dispositif incontrôlé* ", au coût " *très élevé* " et à " *l'efficacité quantitative incertaine* ". Si incertaine que la Cour demande que le gouvernement s'interroge " *sur la pérennité et l'ampleur* " du système.

Ces exonérations représentent plus du quart des dépenses publiques dites de lutte contre le chômage. L'absence de recettes qui en résulte pour la Sécurité sociale n'est pas toujours compensée par l'État, ou alors avec retard, ce qui pose, en plus de celle de l'efficacité du dispositif, la question de " *l'équité de financement* " de la solidarité nationale. Une question d'autant plus aiguë que la Sécu est encore plongée dans un déficit abyssal, qui devrait encore atteindre 10,3 milliards d'euros cette année.

La pertinence du dispositif est mise en doute par la Cour. Celle-ci, de plus, stigmatise son échec à protéger les industries, notamment manufacturières, qui se débattent avec la mondialisation – ce qui était, au départ, l'un des buts recherchés. Elle observe ainsi que " *les principaux secteurs bénéficiaires ne sont pas exposés à la compétition mondiale et encore moins au risque de délocalisation* ", comme la construction, la restauration, le commerce, l'agriculture et les services aux particuliers.

Le rapport de la Cour des Comptes confirme qu'au lieu de s'engager dans un effort massif de formation, ces mesures pérennisent l'emploi très peu qualifié!

Les exonérations de cotisations sociales patronales ont maintenu la France sur des productions directement en concurrence avec des pays à bas coût salariaux, favorisant ainsi les délocalisations.

Quelques chiffres.

- Exonérations 2006 : 23,9 milliards d'euros soit + 13,6 % sur 2005, évolution liée au dispositif " Fillon " (*La loi du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi a en effet créé une réduction générale des cotisations patronale de sécurité sociale, dite réduction Fillon, qui s'est substituée à la réduction dégressive sur les bas salaires et à l'allègement " 35 heures " - mesure codifiée à l'article L241-13 du code de la sécurité sociale-.)*
- Au 1^{er} trimestre 2005, la réduction Fillon était appliquée à 5,4 millions de salariés relevant du régime général (sur 16,5)
- 23,9 milliards = 10% des cotisations Urssaf. Ramenées aux seules cotisations patronales du secteur privé, cela représente 19,5% des cotisations Urssaf.
- 21,6 milliards sont compensés par le budget de l'État.
- Manque à gagner de la Sécu : 2,3 milliards.
- L'emploi à domicile concentre 1,6 milliards d'euros

POURCENTAGE DE LA COTISATION SOCIALE PATRONALE EN FONCTION DU NIVEAU DE SALAIRE

Niveau de salaire en % du SMIC	1 SMIC	1,1 SMIC	1,2 SMIC	1,3 SMIC	1,4 SMIC	1,5 SMIC	1,6 SMIC jusqu'au plafond sécu
Cotisations patronales de sécurité sociale après réduction Fillon	4,29%	10,59%	15,75%	20,29%	24,10%	27,40%	30,29%
Total (y compris les autres cotis)	19,04%	25,34%	30,50%	35,04%	38,85%	42,15%	45,04%
% de salariés concernés	12%		20%		26%		42%

Ce tableau montre l'effet pervers (et recherché) des exonérations des cotisations sociales patronales sur le niveau des salaires. En effet cette exonération est maximum au niveau du Smic et diminue quand le salaire augmente jusqu'à disparaître à 1.6 Smic ce qui incite évidemment les patrons à substituer au maximum des salariés qualifiés et reconnus comme tels par des salariés sous-payés et dont on nie ou n'encourage pas la qualification!

Le comble du paradoxe : c'est l'argent public provenant notamment des impôts des salariés qui sert à pousser à la baisse le niveau des salaires de ces mêmes salariés.

REPARTITION DES NIVEAUX DE SALAIRES NETS MENSUELS PAR DECILE ET PAR SEXE

Niveau des salaires (année 2004 source Insee)

Hommes Salaire maximum en euros	Femmes Salaire maximum en euros	Ensemble Salaire maximum en euros	% de salariés concernés :
1043	953	1005	10%
1168	1057	1122	20%
1284	1145	1229	30%
1408	1241	1347	40%
1552	1359	1484	50%
1734	1506	1651	60%
1988	1692	1875	70%
2397	1952	2232	80%
3236	2453	2959	90%

Alain Obadia

Automobile: une situation lourde de périls

L'industrie automobile française et européenne traverse une situation lourde de périls.

Des dizaines de milliers d'emplois sont menacés. C'est l'avenir même d'une activité industrielle structurante pour notre pays qui est en cause.

Dans la branche, 9 000 emplois ont été supprimés en France pour la seule année 2006 à part égale chez les constructeurs et les équipementiers !

Depuis l'an 2000, 28 000 emplois ont disparu !

Mais l'avenir s'annonce sous de sombres auspices.

Une étude publiée début mars par le groupe d'assurance crédit Euler SFAC évalue à 30 000 sur la période 2007 / 2010 le chiffre des suppressions de postes au plan national ; 100 000 dans l'Europe des quinze.

Le processus en cours est très largement marqué par des stratégies de délocalisation.

Certes, l'argument officiel développé dans chaque entreprise comme au plan global est qu'il faut répondre à la demande des pays émergents en croissance de 15% par an en moyenne depuis 6 ans.

Comme l'indique le document cité, la production par zone s'est adaptée, « aidée par des coûts salariaux horaires qui expliquent largement cette redistribution mondiale des cartes ».

De plus, l'étude souligne que « le taux de change défavorise considérablement la zone Euro ».

Dans ce contexte, les équipementiers subissent une « baisse des prix imposés par les donneurs d'ordres et en parallèle la flambée des prix des matières premières ».

Mais ces arguments masquent d'autres réalités dans lesquelles la responsabilité des possesseurs du capital est clairement engagée.

✓ Tout d'abord, l'ouverture de sites de production, dans les pays de l'Est par exemple, n'a pas pour seule vocation de satisfaire un marché régional en croissance. En République Tchèque et en Slovaquie 6 grands constructeurs internationaux vont conduire ces pays à produire 2 millions de véhicules/ an en 2009. D'ores et déjà le secteur assure 30% des exportations slovaques et 17% des exportations tchèques. Rien à voir avec le marché local !

Il s'agit au contraire de faire de ces nouvelles unités les fers de lance d'une production se substituant à celles effectuées dans les sites historiques des marques.

✓ Au plan global, 117 000 emplois ont été supprimés en Europe de l'Ouest entre 2000 et 2006 tandis que 90 000 étaient créés en Europe centrale.

Les raisons mises en avant ne sont pas mystérieuses: les coûts de production sont plus bas.

C'est vrai au niveau des salaires, mais d'autres fac-

teurs entrent aussi en ligne de compte tels que la faible imposition des bénéficiaires, inférieurs de 10% en moyenne dans les nouveaux états membres de l'UE; une plus faible contribution à la fiscalité locale, des législations sociales ou environnementales moins contraignantes...

✓ PSA annonce la suppression de 4 800 emplois en France, 10 000 en comptant les sous-traitants mais vient d'annoncer de nouveaux investissements en Slovaquie et en Bulgarie. Il travaille par ailleurs à un projet de centre de production « à partir de zéro » en Russie.

✓ Renault investit massivement en Roumanie après le rachat des usines Dacia de Pilesti et annonce la construction d'un centre technique « d'élaboration de projets » à Titu où devraient être employés à terme 3000 ingénieurs environ .

Comme l'a précisé le Président de Dacia Pilesti, outre le processus de conception technique de nouveaux modèles « Dacia ou Renault », le groupe français délocalisera une partie de ses activités de service dans le marketing, le « soutien clients », la finance...

Par ailleurs, alors que la Logan a représenté en 2006 environ 10% des ventes de Renault au niveau mondial, six variantes seront montées sur sa plate-forme roumaine en 2009.

Rappelons, face à ces éléments que pour ce qui concerne la France, les groupes automobiles enregistrent une « panne commerciale » avec une chute significative de la production en 2005 et 2006.

Cette panne n'est pas née du hasard mais, de stratégies entièrement soumises à la « rentabilité » maximale même au détriment de la mise sur le marché de nouveaux modèles.

Évidemment, les équipementiers ne sont pas en reste dans cette course à la délocalisation.

Les péripéties autour de l'Assemblée Générale de Valéo avec les ambitions du fond d'investissement Parvus mettent en lumière la rivalité de deux stratégies ayant en commun une volonté de « recentrer » les activités de l'équipementier et d'accroître sa rentabilité.

En clair, dans tous les cas, cela signifie suppressions d'emplois, fermetures de sites (directes ou après cession d'actifs), intensification du travail, « relocalisation » dans des zones à coûts de production abaissés. Seuls les méthodes et les acteurs diffèrent...

Bosch, Faurécia, TRW, Saint Gobain « ont suivi la ruée vers l'Est » comme le titre un article récent du Monde Économie.

Michelin indique dans sa communication financière que la part de sa production en France est sans commune mesure avec ses ventes et qu'il faudra la rééquilibrer à la baisse.

Mais en même temps, les périodes difficiles n'entament pas la boulimie de profit de la sphère financière. Renault augmente son dividende de près de 30%, PSA va distribuer 317 Millions € à ses actionnaires !

Une résistance qui ne se dément pas

Dans ce contexte difficile, périlleux, les luttes des salariés de l'automobile ont continué de marquer la réalité d'une résistance qui ne se dément pas.

Mécaplast, Delphi, Peugeot Montbelliard ou Mulhouse, Valéo, Thomé-Génot, Vistéon, Glaverbel, et bien d'autres: les luttes pour l'emploi et l'avenir des sites ont scandé l'année 2006 et ce début de 2007.

PSA Aulnay, Renault Le Mans, Béalou, les Fonderies Florence et Peillon constituent des exemples, (non exhaustifs) de luttes pour les salaires malgré le discours ambiant de résignation et pendant la période des élections ce qui est assez rare pour être souligné.

Il faut noter également que des luttes similaires existent dans les pays voisins: chez Opel à Anvers ou Volkswagen à Bruxelles pour les emplois, dans toute la branche en Allemagne pour les salaires.

Il faut noter aussi que des revendications salariales fortes, liées à une volonté d'amélioration des conditions de travail et des garanties collectives commencent à se faire jour dans les pays de l'Est: chez Skoda pour 17% d'augmentation des salaires, chez Ford en Russie etc. Ce qui est encourageant pour le développement d'une Europe des luttes et des conquêtes sociales.

La responsabilité du politique

En même temps, force est de constater que cette réaction des travailleurs ne parvient pas, pour le moment, à contrecarrer la restructuration du capital et de l'outil de production, le développement du dumping social et de la mise en concurrence des salariés pour abaisser les coûts et augmenter les profits.

Cette réalité est compréhensible. La lutte revendicative, aussi indispensable soit-elle ne peut résoudre des questions structurantes qui appellent des politiques alternatives, des mesures de nature législatives définissant d'autres règles dans l'ordre économique et social.

Autant de questions qui relèvent de la responsabilité politique.

✓ **Il est indispensable d'instaurer des pouvoirs nouveaux pour les salariés et les Comités d'entreprises. Il s'agit de suspendre les processus de licenciements et de restructurations afin de faire prendre en compte et prévaloir des solutions alternatives de nature à sauvegarder et transformer les emplois dans le sens du progrès pour chacun, de nature à donner un avenir aux activités industrielles en s'appuyant sur le développement des capacités humaines et sur la formation.**

✓ **Il est indispensable de doter le pays de moyens d'intervention publique permettant, pour des activités aussi stratégiques d'inciter aux investissements créateurs d'emplois, aux investissements dans la recherche et l'innovation et de combattre**

les approches privilégiant le taux de profit et la distribution de dividendes pour les gros actionnaires.

✓ Il est indispensable également de faire prévaloir au niveau européen **des politiques fondées sur le développement partagé**, permettant aux nouveaux entrants de bénéficier d'une dynamique économique et sociale assise prioritairement sur l'harmonisation sociale par le haut et non sur le dumping social fiscal et environnemental.

✓ Resituer la nature des attaques subies, éclairer sur leurs causes et sur leurs responsables, faire avancer les exigences transformatrices et les conditions de leur concrétisation; **tel est le rôle de la bataille politique que nous devons mener.**

Ce faisant, nous contribuerons au renforcement des luttes en accroissant leur portée transformatrice, en rendant plus aiguë leur argumentation et en les replaçant dans une perspective plus vaste.

A l'inverse, les luttes donneront plus de force à cette bataille émancipatrice.

Nous sommes évidemment lucides sur le fait que la situation politique actuelle rend ce processus plus compliqué.

L'élection de Nicolas Sarkozy, la réorganisation d'une droite dure animée par une volonté de s'attaquer aux conquêtes sociales et qui enthousiasme le Medef, le faible score du Parti Communiste, les manœuvres visant à rapprocher le Parti Socialiste d'une partie de la droite même camouflée sous l'étiquette centriste, sont autant de handicaps pour inverser la situation du secteur et celle des salariés concernés.

En même temps, ne nous y trompons pas.

Dès lors que les discours rassurants et la démagogie d'un président « activiste » vont se traduire en mesures concrètes, ce qui était rejeté hier ne sera pas accueilli avec enthousiasme demain.

Les délocalisations et l'argent tout puissant à qui l'on permet tout ne deviendront pas plus légitimes.

D'ailleurs, l'actuel Président de la République a été obligé, pendant la campagne, de prendre ses distances avec ces réalités. Il a même proclamé qu'en la matière « l'État devrait avoir un rôle protecteur »

De même ne pensons pas que 2007 efface 2005 et le rejet par référendum de la Constitution Européenne, ni 2006 et le rejet du CPE par la lutte sociale et politique.

Les nouveaux pouvoirs que nous proposons, les nouveaux financements, les nouveaux objectifs sociaux et économiques que nous avançons restent toujours d'actualité pour répondre concrètement aux enjeux.

Nous devons les faire vivre dans et par les luttes car ils correspondent aux intérêts des salariés et du pays.

Sachons donner tout l'écho nécessaire à cette démarche en nous saisissant de la bataille des élections législatives.

Denis Durand

LBO, Qu'es aco ?

LBO : « **Leveraged Buy Out** ». En français : « rachat (d'entreprise) avec effet de levier »... Ça vous paraît plus clair ? pas sûr ! Pourtant, ce sigle à la mode représente une réalité dont beaucoup de salariés ont eu à supporter les conséquences dans leur emploi, leur salaire ou leurs conditions de travail. Bien plus, la technique des LBO est un symptôme particulièrement révélateur de la « financiarisation » de l'économie.

✓ Le principe, en réalité est simple. Un professionnel du LBO (le plus souvent, un fond spécialisé qui regroupe des capitaux apportés par un nombre plus ou moins élevé de partenaires) veut réaliser une spéculation particulièrement rentable. Il va partir à la recherche d'une entreprise dont le capital est à vendre. Cela arrive, par exemple si l'entreprise est en difficulté ou si son propriétaire, n'ayant pas d'héritier à qui la léguer, cherche à la transmettre mais ne trouve pas de successeur.

✓ Le spéculateur se présente alors comme la solution : il va racheter l'entreprise, puis la revendra à un repreneur définitif après l'avoir restructurée pour la rendre plus rentable.

✓ Racheter l'entreprise, mais avec quel argent ? Le professionnel du LBO ne possède qu'une partie de la somme nécessaire. Qu'à cela ne tienne ! Le rachat se fera avec de l'argent prêté par une banque. Les banques ont en effet ce pouvoir exceptionnel : créer de la monnaie en prêtant de l'argent à leurs clients. Elles le font volontiers dès lors que l'opération financière leur paraît conforme aux critères de rentabilité financière qui guident leurs décisions.

✓ L'intérêt, pour les nouveaux actionnaires, de cet achat à crédit est énorme : **leur apport de fonds ne représente qu'une fraction du capital de l'entreprise** (20 % dans l'exemple ci-dessous) mais ils touchent des dividendes sur la totalité de ce capital : le recours au crédit exerce un effet multiplicateur sur la rentabilité

de leur opération : c'est ce qu'on appelle « l'effet de levier ».

Exemple chiffré (explication de l'effet de levier)

Valeur d'achat de l'entreprise :	100 M€
Fonds propres investis :	20 M€
Emprunt bancaire :	80 M€
sur 8 ans, au taux fixe de 4%	

Remontée de dividendes moyenne : 8 M€ par an (intérêts déduits)

- 8 M€ de dividendes remontée chaque année, équivaut pour l'opérateur de LBO, nouveau propriétaire de l'entreprise, d'une rentabilité financière annuelle de 40 % (8 M€ de revenus / 20 M€ investis).

- si les actionnaires cèdent l'affaire au bout de 5 ans, ils auront triplé leur mise de départ et le levier sera de 3 (en effet, à valeur d'entreprise constante, ils touchent 100 M€ en revendant l'entreprise, après avoir touché 8 M€ de dividendes chaque année pendant cinq ans. A la fin de l'opération, ils auront reçu au total 140 M€ dont il faut déduire le remboursement de l'emprunt : 140 M€ - 80 M€ = 60 M€, soit trois fois la mise initiale de 20 M€).

- si la valeur de l'entreprise est passée à 200 M€ au bout de 5 ans, le levier sera alors de 8.

✓ La spéculation et la concurrence entre les fonds conduisent à surestimer la valeur des entreprises bien au delà de leurs valeurs comptables, et provoquent l'émulation des actionnaires traditionnels avides d'un tel rendement.

✓ **Tout cela est possible, à une condition** : une fois réalisée l'acquisition de l'entreprise, il faudra rentabiliser l'opération : la gestion de l'entreprise est alors mise « sous tension » pour extraire le maximum de divi-

dendes en vue de rémunérer les nouveaux actionnaires, tout en remboursant l'emprunt que ces actionnaires ont souscrit auprès de la banque.

✓ **Pour les salariés, l'extraction de dividendes, devenue la priorité absolue de la gestion de l'entreprise, exige une pression accrue sur les salaires, sur la durée du travail et sur les conditions de travail. La pression sur l'emploi est maximale. Le LBO conduit souvent un « recentrage de l'entreprise sur son cœur de métier » qui se traduit par des abandons d'activités et des suppressions d'emplois.**

Il faut insister sur deux aspects du phénomène :

- le crédit bancaire est l'ingrédient indispensable de tout LBO. C'est lui qui produit l'effet de levier, le « L » du sigle LBO ;

- ce mécanisme se retrouve dans une très grande variété de cas. L'expression « LBO » est usuellement réservée au rachat d'entreprises petites ou moyennes, non cotées en Bourse. Mais les fusions et OPA visant de grands groupes se font aussi à crédit, selon le même mécanisme de l'effet de levier ! Qu'on songe par exemple aux 16 milliards d'euros empruntés en 2004 par Sanofi aux banques pour acheter Aventis. De façon très générale, sur les marchés, qu'il s'agisse d'actions d'entreprises, d'obligations d'États, de devises étrangères ou de tous les produits financiers plus ou moins compliqués qui s'y négocient, la spéculation se fait toujours à crédit. C'est un des aspects les plus significatifs d'un comportement par lequel les banques se détournent du financement de la croissance réelle au profit de l'inflation financière.

Les LBO suscitent en France et ailleurs un très vif débat public. Les initiatives spectaculaires du collectif anti-LBO lancées par des militants de la CGT ont mis les spéculateurs sur la défensive. L'Association française des Investisseurs en capital (AFIC), organisation des professionnels du LBO, riposte en produisant des statistiques cherchant à prouver, à

partir d'un échantillon réduit de cas, que les entreprises sous LBO créent plus d'emplois et de valeur ajoutée que les autres. Ses responsables soutiennent qu'ils jouent un rôle utile en finançant des entreprises moyennes qui ne parviennent pas à obtenir des crédits auprès des banques.

Mais justement, c'est bien le problème ! Si les banques assumaient leur responsabilité sociale en finançant en priorité les investissements favorables à l'élévation de la valeur ajoutée créée dans les entreprises, au développement de l'emploi et à la formation des travailleurs, les PME et les autres entreprises n'auraient pas besoin de recourir aux prédateurs qui lancent des LBO et sont prêts à tout pour leur arracher le maximum de rentabilité au détriment de la croissance et de l'emploi pour l'ensemble de l'économie.

C'est tout l'enjeu d'une réorientation profonde du crédit, dont un levier essentiel serait l'adoption, par la Banque centrale européenne, d'une politique monétaire sélective, incitant les banques à financer les projets favorables à l'emploi et de la croissance réelle, et qui découragerait, au contraire les opérations financières comme les LBO, les OPA, les exportations de capitaux. Elle aurait les moyens techniques, si la décision politique en était prise, d'influencer le comportement des banques pour remédier à l'inflation financière qui règne aujourd'hui, et pour rendre ainsi possible la sortie d'une longue période où la croissance de la zone euro a pris du retard sur le reste du monde.

Voilà une raison supplémentaire de s'intéresser aux LBO, pour tous ceux qui travaillent à rendre crédible une alternative aux politiques néolibérales et réactionnaires menées aujourd'hui.